

## Le secrétaire général

Décision du 14 novembre 2019  
portant délégation de signature  
NOR : JUST1932571S

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles R. 732-1 et R. 732-2 tels que modifiés par le décret n° 2018-1159 du 14 décembre 2018 pris pour l'application de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie et portant diverses dispositions relatives à la lutte contre l'immigration irrégulière et au traitement de la demande d'asile ;

Vu l'accord de la présidente ;

*Décide*

Article 1<sup>er</sup> : Délégation permanente est donnée à Mmes Justine CHASSAGNE, Camille CHIRAC, Claire DA SILVA, Yvane GOURDÈS, Sophie GUTIERREZ, Amina HALILOVIC, Linda KHODRI, Elise LAFON, Mathilde MACQUIGNEAU, Catherine MARIN, Flora ONTENIENTE, Claire PIACIBELLO, Patricia PIERSON, Camille PORTES, Elisabeth SCHMITZ, et à MM. Julien BELZUNG, François DEPOULON, Amaury FERNANDEZ, Faïssal GUÉDICHY, chefs de chambre, à Mme Paquita GEA, chef du service des ordonnances et à M. Éric HATOT, adjoint dans ce même service, pour signer, au nom du secrétaire général, l'attestation de fin de mission (AFM) délivrée à l'avocat choisi ou désigné pour assister une ou plusieurs personnes bénéficiaires de l'aide juridictionnelle.

Délégation est accordée dans les mêmes conditions à Mme Émilie DERPION, cheffe de chambre par intérim, ainsi qu'à Mmes Alice CAILLOT et Tiphaine REGNIER, cheffes de chambre à partir du 2 décembre 2019 et à M. Guillaume CAMBREZY chef de chambre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Article 2 : La précédente décision du 26 septembre 2019 portant délégation de signature est abrogée.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Montreuil, le 14 novembre 2019



Philippe Caillol